



# CAUSSOU

## *infos*



Bulletin d'information municipale de la commune de Caussoou – N° 96 – Décembre 2025

### ***Edito***

*Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,*

*L'arrivée des fêtes de fin d'année est un moment où je suis pleine d'espoir pour l'avenir de notre village, de ses habitants et résidents en 2026.*

*Même si dans quelques mois, je quitte mes fonctions d'élue, je reste attachée à mes convictions. Lorsque je m'investis pour les autres, c'est avec sincérité et bienveillance. Je ne changerai pas.*

*Alors parmi les vœux que je nous souhaite, il y aura en premier, celui-ci : restons solidaires !*

*Suivent ceux de la santé et de la joie en famille et entre amis ; puis ceux de la réflexion et de la liberté de chacun.*

*Je souhaite que la prochaine équipe municipale reste dans cette continuité.*

*A vous tous, je vous présente toute ma gratitude pour ces années de mandat, car vous m'avez fait confiance.*

*Je remercie mon équipe municipale avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler.*

*Nous nous retrouverons en janvier, pour un moment convivial et chaleureux.*

**Anne LAPLUME**  
*Maire de Caussoou et Savenac*



## **Point sur les travaux**

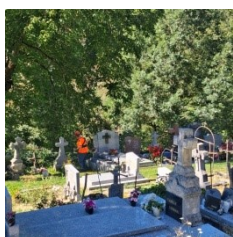
### **Goudronnage**



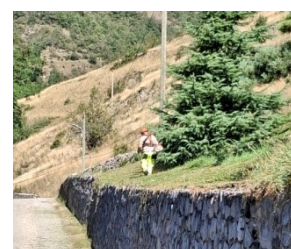
L'objectif du conseil municipal est de refaire tous les chemins, certains ayant été mis de côté depuis des années faute de budget. Cette année encore une part importante du budget de la commune a été consacrée à la voirie et notamment au goudronnage de la place de l'Oulm, du carrier de Joulet et du chemin du breilh (jusqu'après le pont). Le chantier confié à l'entreprise Colas a été réalisé début juillet. La facture s'est élevée à 34.860 € TTC subventionnée à hauteur de 6.500 € dans le cadre du FDAL et 11.140 € pour la DETR.



### **Entretien du village**



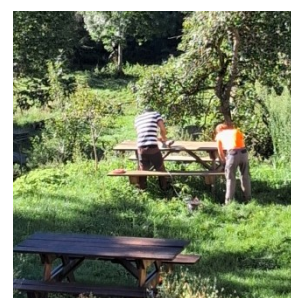
En l'absence d'employé communal, le nettoyage des rues de Caussou et Savenac, des espaces verts autour de l'église, aux abords de la mairie et du cimetière ont été confiés à l'APAJH qui a réalisé 6 interventions entre fin avril et fin octobre.



D'autre part, dans le cadre du dispositif solidaire de l'aide aux travaux d'entretien annuels du patrimoine des communes, la CCHA nous a attribué un certain nombre d'heures de travail.

Une équipe de VVM (Vallées Villages Montagnes) a réalisé des travaux de peinture des volets des logements communaux, des portes de l'église et de la salle des fêtes, des tables de la place St Jean Baptiste et de l'espace convivialité.

Une deuxième équipe s'est chargée du ramassage des feuilles mortes autour de la place St Jean Baptiste le 10 novembre.



### **Espace convivialité**

Au printemps une grande partie des membres du conseil municipal et quelques volontaires ont nettoyé le terrain adjacent au boulodrome et étendu du gravier sur le terrain de pétanque.

Un bouton poussoir a été mis en place pour l'alimentation en eau.

L'éclairage de l'ensemble a été réalisé les 29 et 30 octobre.



### **Eglise**



Une barre de sécurité a été mise en place sur le deuxième battant de la porte d'entrée de l'église qui a été retrouvée ouverte à plusieurs reprises alors qu'il existe seulement deux clés qui se trouvent à la mairie !!! A l'heure actuelle, l'ouverture de cette porte ne peut donc plus être effectuée que depuis l'intérieur avec entrée par la porte de la sacristie sur laquelle a été posée une deuxième serrure.

Le coût a été pris en charge par l'association « Le clocher de Caussou et Bestiac » qui a également chargé la menuiserie Mora de la restauration de la tribune de l'église.

### **Logements communaux**

Le 29 octobre, la société Charouveau a réalisé la vidange de la fosse toutes eaux des appartements du presbytère.

Le 31 octobre, fuite importante sur le chauffe eau électrique de l'appartement du presbytère côté route. La société Aubert Duval est intervenue en urgence et a dû remplacer le chauffe eau.

Les 25, 26 et 27 novembre, la société Boudenne Pedoussaut s'est chargée de la mise en conformité de la conduite d'évacuation de l'insert de l'appartement de S. DE LAPENA.

## **Coupe de bois**

La coupe de bois prévue dans la parcelle 2 aux Espenents par la Société d'Exploitation des Bois du Sud Ouest (SEBSO) a débuté le 3 novembre 2025 et devrait se poursuivre jusqu'au 27 mars 2026.

Environ 5.400 stères devraient être abattus ce qui devrait représenter un apport évalué à 40.986 € pour la commune.



## **Gentiane**

Le Laboratoire de Luchon a réalisé fin août le ramassage de la gentiane. La somme de 4.000 € a été versée sur les comptes de la commune.

Le cueilleur a demandé à la mairie l'autorisation d'arrachage à la pelle mécanique, ce qui a été refusé, ce type d'arrachage étant interdit. L'Office Français de la Biodiversité a été alerté et s'est rendu sur place. Un deuxième contrôle a été réalisé par l'Inspection du Travail qui a constaté que les salariés saisonniers n'avaient aucun contrat de travail et étaient rémunérés 1 € la tonne de gentiane arrachée !!!



## **Ariégeoise 2025**



Le samedi 29 juin l'évènement sportif à Causou était sans nul doute le passage de la cyclosportive l'Ariégeoise. Plus de 4.000 participants étaient inscrits à l'une des 4 courses de cette 29<sup>ème</sup> édition. Tous ne sont pas passés chez nous mais ça roulait vite dans la traversée du village, tant ils étaient tous pressés



d'affronter la montée au plateau de Beille !!!

*Rendez-vous le samedi 27 juin 2026 pour la 30<sup>o</sup> édition*

## **Concert Gospel à l'église**



Le dimanche 3 août, l'église a vibré au son du gospel sous les voix puissantes des 7 choristes de l'ensemble **Gospel Joyce** accompagnés par Sébastien Falzon au piano. Ce concert organisé dans le cadre des "Concerts en vallée d'Ax", a permis de voyager à travers la musique et de découvrir, entre autres, des chants en Zoulou et Swahili. Cette musique a trouvé une résonance particulière sous les voûtes de pierre, touchant le public et l'incitant à participer.

Bravo à ce dynamique ensemble pour sa prestation !

Un vin d'honneur offert par la municipalité a permis un échange entre les spectateurs et les chanteurs.

## **Cérémonie du 11 novembre L'heure du recueillement et du devoir de mémoire**



La cérémonie commémorative du 107<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918, qui s'est déroulée devant le monument aux morts, a donné lieu, cette année encore, à une forte mobilisation.

Les maires de Causou et Bestiac ont donné lecture du message du Ministre des Armées avant de déposer une gerbe au pied du monument aux morts. Une minute de silence a ensuite été observée en mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour la France.



La commémoration du 11 novembre est chaque année un moment fort de rassemblement et de mémoire qui continue d'unir toutes les générations. C'est un moment de retrouvaille pour ceux qui ayant quitté la commune, restent attachés à leurs racines.

Pour conclure, tous se sont rendus à la salle des fêtes où la mairie a offert le vin d'honneur.

## **Nouvelle implantation des points de collecte des déchets**

Dans le numéro précédent de *Caussou infos*, nous vous informions de la décision de la Communauté de Communes de Haute Ariège de revoir le mode de collecte des ordures ménagères et le tri des emballages. En effet, de nouveaux conteneurs de grande capacité (du même type que les conteneurs de collecte du verre et du papier) vont être mis en place à Caussou près de la maison de la chasse (à l'emplacement actuel) et près de l'atelier de la mairie (à côté des containers de dépôt des verres et papiers qui resteront en place). Pour Savenac les conteneurs seront placés au pont de Soulage (près de la réserve d'eau). Tous les autres points de collecte vont être supprimés ainsi que les bacs roulants.

Le déploiement va se faire par phases successives afin que le personnel de collecte puisse se familiariser avec le fonctionnement des nouveaux camions et ainsi assurer une continuité des collectes. Pour Caussou et Savenac, la mise en place est prévue début 2026.



Les services de la Communauté de Communes de la Haute Ariège organiseront une réunion d'information pour présenter les nouveaux dispositifs de collecte et faire un rappel sur les consignes de tri.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la date et du lieu de cette réunion.

## **Réunion publique : Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)**

Notre commune bénéficie de l'accompagnement de la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège (DDT), appuyée par l'Office Nationale des Forêts (ONF) pour la réalisation d'un plan de débroussaillage communal en 2025 visant à établir un diagnostic des OLD sur la commune et accompagner les administrés dans la sécurisation de leurs habitats.

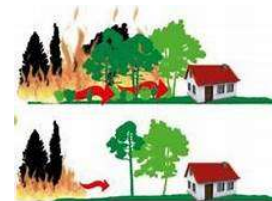
Pour expliquer cette démarche, une réunion publique, animée par les services de DDT de l'Ariège et l'ONF s'est tenue le 17 septembre dernier. La réglementation en vigueur sur les **Obligations Légales de Débroussaillage** et le risque feu de forêt en Ariège ont également été commentés.

Suite à la fréquence des incendies qui se multiplient en France et à l'extension des zones à risques, une loi a été mise en place en 2023 pour renforcer la prévention et la lutte contre le risque incendie.

9 feux sur 10 sont d'origine humaine et pourraient donc être évités. Pour réduire le risque d'incendie en forêt et les risques pour les habitations et les personnes, le **débroussaillage** est une des solutions principales.

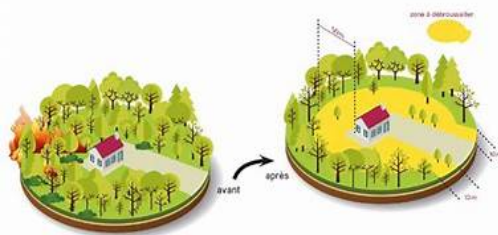
C'est un dispositif fondamental en matière de prévention des incendies de forêt. Aussi, dans les territoires et secteurs sensibles particulièrement exposés au risque "feux de forêts", notamment en Ariège, le code forestier impose pour tout propriétaire de constructions, d'installations situées à l'intérieur de massifs forestiers et jusqu'à 200 mètres de ceux-ci, de procéder à un débroussaillage réglementaire. Ce dispositif d'**Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)** est un outil majeur de la stratégie de prévention des incendies qui permet de diminuer l'intensité des feux, d'en limiter la propagation, de créer des zones de sécurité autour des bâtiments, de préserver les forêts et la biodiversité, et de faciliter le travail des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

Le débroussaillage est rendu obligatoire par le code forestier et par l'arrêté préfectoral du 5 mai 2025. Les distances de débroussaillage sont précisées dans cet arrêté et notamment une obligation de débroussaillage aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres, ainsi que des voies privées y donnant accès sur une profondeur de part et d'autre de celles-ci.



Ces obligations concernent toute végétation, dès que le sol en est recouvert et dès que la continuité du couvert végétal génère un risque d'incendie. Il s'agit de couper la végétation herbacée, réduire les végétaux susceptibles de propager l'incendie à proximité des habitations, en coupant notamment les broussailles, fougères, ronces, les sous-bois (buissons et arbustes), les hautes herbes, les branches basses des arbres et de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. Il a été estimé que 90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.

A noter que l'obligation concerne un rayon de 50 mètres autour du domicile, et ce même si cette zone empiète sur le terrain du voisin. Le débroussaillage peut alors engendrer des conflits de voisinage. Si le propriétaire voisin refuse l'accès à sa propriété, il devient le responsable de l'exécution du débroussaillage. Le maire de la commune doit alors en être informé. Afin d'informer le voisin de la nécessité d'intervenir sur sa propriété, un modèle de lettre peut être mis à disposition à la mairie.



Le contrôle de ces obligations légales de débroussaillage (OLD), est de la responsabilité du maire, qui dispose à cet effet de pouvoirs de police renforcés et de la possibilité de faire exécuter les travaux d'office aux frais des propriétaires défaillants, si nécessaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les propriétaires de biens immobiliers doivent également informer les acquéreurs et les locataires sur les obligations. Le propriétaire de la construction est par ailleurs responsable du débroussaillage autour de celle-ci. Un locataire peut l'effectuer si cela est précisé dans son contrat de location, mais seul le propriétaire est responsable pénalement.

Le 5 décembre, pour donner suite à la réunion publique du 17 septembre, 4 techniciens de l'ONF sont venus pour rencontrer les propriétaires qui le souhaitent afin d'élaborer un diagnostic de mise en conformité en lien avec les Obligations Légales de Débroussaillage. Le but était également de déceler les zones à risques dans et autour de Caussou et Savenac et mettre en place les mesures qui s'imposent.



Une quarantaine de propriétés ont été visitées. Des comptes rendus ont été remis aux propriétaires présents et seront adressés à ceux qui ne se trouvaient pas sur place. Ils y trouveront la liste des éventuelles actions correctives à réaliser. Une phase de contrôle est prévue dans un an.

Chaque année, 15.000 hectares de végétation partent en fumée en France. 90% des feux de forêt ont une origine humaine, et un sur deux est la conséquence d'une imprudence.



Prévenir les incendies de forêt est une responsabilité partagée par tous. En adoptant les bons gestes et en étant vigilant, nous pouvons grandement réduire le risque de catastrophes naturelles qui détruisent non seulement notre environnement, mais aussi des vies humaines. Que ce soit à travers des gestes simples lors de nos activités de plein air, des précautions sur nos lieux de vie, ou une vigilance accrue dans le cadre de notre travail, chacun de nous a un rôle crucial à jouer. Ensemble, protégeons nos forêts, nos maisons et notre patrimoine naturel pour mieux prévenir et combattre les feux de forêt. Nous pouvons tous apporter notre petite pierre à l'édifice en adoptant quelques bons réflexes.

Les feux de forêt coûtent cher et celui qui déclenche un tel incendie encourt entre 1 et 7 ans de prison et une amende de 15 000 à 100 000 euros. Même si l'incendie est involontaire c'est plus encore s'il est volontaire. Alors, ensemble, soyons prudents !!!



## **Cyclistes en excès de vitesse : Caussou dit STOP**

Si nous n'avons pas eu à déplorer d'accident grave à ce jour, les habitants constatent quotidiennement la vitesse excessive des cyclistes qui traversent le village dans le sens de la descente.

De plus en plus nombreux, ils roulent plus vite que jadis. La plupart d'entre eux se sentent pousser des ailes, tracent à toute allure et ne signalent pas leur arrivée. Il en découle un sentiment d'insécurité pour les habitants du village qui ont de sérieux doutes quant à la capacité de ces cyclistes à s'arrêter devant un obstacle que ce soit un enfant, une personne âgée, un animal ou un autre véhicule. Et c'est compter sans les agressions verbales si on leur demande de ralentir !!!



Devant ces faits, la mairie a adressé un courrier aux services compétents de la Préfecture afin d'avoir leurs conseils pour la mise en place d'aménagements routiers pour renforcer la sécurité de tous les usagers qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes. Apparemment aucune solution n'est possible, la route étant trop sinueuse, d'une largeur inférieure à 6 m et réduite par endroit par des véhicules en stationnement.

Donc, pour appeler les adeptes de la petite reine à plus de civilité, la mairie a pris en charge l'achat d'un panneau mis en place à l'entrée de Caussou.

Il est primordial de respecter les règles établies et notamment les limitations de vitesse pour une cohabitation harmonieuse sur les voies publiques.

Rappelons-nous de faire preuve de vigilance et de respect mutuel pour créer un environnement routier sûr et agréable pour tous !

## **Fleurissement**

Quoi de plus agréable qu'un village bien fleuri, pour ses habitants, mais aussi pour ses visiteurs !!!



Forts de cette idée, le 17 mai nous nous sommes rendus aux Serres d'Arnavé et sommes revenus avec une pleine remorque de verveines, surfinias, géraniums, œillets et roses d'Inde, feuillages, etc... Une partie a été distribuée Andarrios et à Savenac où des volontaires les attendaient pour les repiquer. Tout le reste a été installé dans les jardinières et les divers bacs du village.

Pour les petites communes n'ayant pas de services techniques et d'employés communaux, l'entretien du village repose sur la bonne volonté de chacun car l'emploi d'un prestataire occasionnel ne permet pas l'exécution de toutes les tâches. L'entretien du village repose en très grande partie sur les bénévoles qui, bien qu'hélas de moins en moins nombreux, y consacrent parfois plusieurs heures de leur temps par semaine. Et ils doivent être sur tous les fronts ! Entre plantations de fleurs, enlèvement des mauvaises herbes, arrosage, etc...leur quotidien est bien rempli, surtout avec les aléas climatiques avec tantôt les températures excessives qui accablent les plantes et tantôt les pluies qui font pousser le chiendent à toute allure.

Merci à toutes les mains vertes pour leur travail quotidien et leur souci constant d'embellir la commune.

Depuis 2009, Caussou s'inscrit au concours annuel des villes et villages fleuris et a toujours été récompensé pour les très nombreux efforts entrepris dans l'embellissement du village ce qui est particulièrement gratifiant pour les équipes municipales successives et toutes les personnes qui s'investissent afin de colorer notre quotidien.



Cette année, c'est le 17 juin que la commune a accueilli les membres du jury départemental qui ont particulièrement apprécié le fleurissement des pieds de mur, l'entretien du cimetière, les sculptures et les personnages en bois, l'aménagement de l'espace convivialité avec le partage de livres et de graines... Mais ce fut aussi l'occasion d'évoquer des problématiques comme la gestion de l'eau et les économies d'énergie, les actions pour favoriser la biodiversité, la gestion de déchets ou encore la lutte contre les incivilités.

Le but n'est pas d'obtenir un prix, cette démarche est avant tout un savoir-vivre ensemble, une entraide et il faut espérer que tout cela perdurera tant que des bonnes volontés et des bénévoles seront présents.

Malgré tout, nous avons été heureux d'apprendre que le jury nous avait attribué, pour la 3ème année consécutive, un prix hors concours puisque comme le stipule le règlement, les lauréats qui ont obtenu un premier prix durant deux années dans leur catégorie sont classées hors palmarès les années suivantes. La remise des prix s'est déroulée le 16 septembre à l'Hôtel du Département à Foix en présence de Christine TEQUI, Présidente du Département. Un beau poirier nous a été offert. Il a trouvé sa place à l'espace convivialité.

### **A propos d'une randonnée pas comme les autres...**



Dans le cadre des randonnées proposées par l'Estanquet, nous étions une dizaine, le samedi 5 juillet dernier, au rendez-vous de 6h30 devant la chapelle. Direction : le pic du Tarbesou et les étangs de Rabassoles.

Tout s'était bien passé jusqu'à midi. Après plus de 4h de marche nous nous apprêtions à déjeuner sous les sapins au bord d'un étang. Mais le sort en a décidé autrement. Mon pied gauche buta sur un caillou et après avoir perdu l'équilibre, je fis un vol plané dans un massif de rhododendrons. Hélas, parmi les fleurs il y avait aussi un rocher que ma tête heurta violemment.

Aussitôt, Marcel, Anne, Jacques, Bruno, Alban, Hélène, Monique, Marie-Claude et Olivier sont accourus pour se porter à mon secours. Collecte de mouchoirs pour servir de compresses que Marcel, penché en avant, appuya sur mon crâne pendant trois quarts d'heure car je saignais abondamment, appel des secours ou encore géo localisation de notre groupe. Pendant ce temps, Anne me rassurait et me faisait parler afin que je ne perde pas connaissance. Les autres, en ligne derrière moi, me faisaient de l'ombre. Et chacun se proposait de descendre mon chien et ma voiture.



Un hélicoptère arriva alors de Perpignan avec à bord deux CRS secouristes qui me prirent immédiatement en charge en me prodiguant les premiers soins : désinfection et bandage avant de me remonter dans l'hélico pendu au bout d'un câble.

Si j'écris ces quelques lignes c'est pour remercier tous les membres de notre groupe pour leur amitié, leur solidarité et leur dévouement. Sans eux, je ne serais pas là aujourd'hui. Je perdais trop de sang et je n'aurais pas été en état de marcher pendant 3 ou 4 heures s'il m'avait fallu redescendre seul. C'est dans ces cas-là que l'on prend conscience de ce qu'est une communauté villageoise.

Alors, merci, merci et encore merci à vous tous, mes amis à qui je dois sans doute la vie ! Et pardon, car en vous ayant retardé d'une heure, je vous ai fait prendre un gros orage sur le chemin du retour alors que moi j'étais bien au sec dans mon hélico puis à l'hôpital !

Maurice CALMEIN



### **La télé buissonnière**

#### **Radioscopie rurale des villages de la corniche**

Le 9 juin, Gwladys DEPRez et Magali CHAPELAN, réalisatrices de la Télé Buissonnière ont présenté à la mairie de Bestiac un projet de création de films documentaires sur les villages de la corniche à l'automne 2025.

La télé buissonnière est l'œuvre de l'association Caméra au poing, basée à Foix, et constituée de 8 professionnels du cinéma. Engagés dans une démarche citoyenne et participative, ils réalisent des séries de films collectifs et des courts-métrages documentaires pour faire émerger la parole et la réflexion des habitants de l'Ariège. Ces films d'une durée d'une vingtaine de minutes sont diffusés sous forme de projections-discussions dans les villages afin de créer du lien avec les habitants et faire naître de nouvelles idées de films. La Télé Buissonnière est un outil de partage pour redécouvrir ses voisins, prendre le temps d'explorer l'Ariège sous différentes facettes.



Gwladys DEPREZ, Magali CHAPELAN et Chloé HENRY étaient présentes dans les villages des corniches, de Caychax-et-Senconac à Caussou, en passant par Appy, Axiat, Lordat et Bestiac du 3 au 7 novembre afin de rencontrer les habitants et échanger avec eux.



Une « Projection apéritive » s'est déroulée à Caussou le mardi 4 novembre. Des contacts ont été pris pour la réalisation de courts métrages dans notre village.



Le tournage et le montage ont été réalisés dans la foulée et la projection finale de « La radioscopie de la corniche » s'est déroulée à la salle culturelle de Bestiac le 22 novembre. Rendez-vous était pris pour 19h30 pour un repas type « auberge ariègeoise », chacun ayant apporté sa participation culinaire, suivi à 20h30 de la projection de 3 courts métrages et discussion.



Le jeudi 27 novembre l'association a également proposé, à la Mairie de Luzenac, la projection du film « De main en main » réalisé à l'EHPAD ainsi que des courts métrages de la « Radioscopie de la Corniche ».

Bravo à toute l'équipe de la Télé Buissonnière et à Faustine (Bénévole) de donner la parole aux habitants des petits villages et pour tout ce travail réalisé en seulement 3 semaines. Les films seront mis en ligne sur le site [www.tele-buissonniere.org](http://www.tele-buissonniere.org) d'ici quelques semaines.

## Bienvenue à Caussou

... à Aurore CALDEMAISON et Adrien FIORI, locataires chez M. et Mme URBANO, rue de Planissoles.



## Carnet rose

Quatre petites filles dont au moins l'un des grands parents est caussounnais ont eu l'heureuse idée de naître cet été, ce qui nous donne l'occasion de vous les présenter.



Bonjour, je m'appelle Ava et je suis arrivée dans les bras de ma maman le 14 juillet. Avec papa, ils me trouvent parfaite, quant à mon grand frère Lenzo, il était très impatient de me rencontrer et me comble de bisous et de câlins. On se verra sans doute bientôt à Savenac quand je viendrai chez ma mamie Agnès. Bienvenue à Ava et félicitations à ses parents.





Voici **Elena** née le 27 juillet à 22 h 10. Elle pesait 3,640 kg à la naissance. Ce joli bébé est le premier né au foyer d'Alexia et Florian.

Bienvenue et meilleurs vœux à **Elena**, félicitations aux heureux parents et au grand-père Jean Louis pas peu fier d'accueillir aujourd'hui sa première petite fille après Antoine, Valentin et Camille ses trois petits fils. Quand à tati Monique, même si elle est un peu débordée par tout ce petit monde, elle se réjouit de les accueillir tous dans la maison familiale de Caussou.



\*\* \*\* \* \* \* \* \*

Le 6 août, Dora et Clément, quant à eux, ont vu leur monde chamboulé par l'arrivée d'**Eva-Rose**.

Bien sûr l'arrivée de ce bébé fait le bonheur d'Hélène et Alain, les heureux grands parents, comblés par cet heureux évènement.

Nous adressons nos sincères félicitations aux parents et formulons tous nos vœux de santé et longue vie à **Eva-Rose**.

\*\* \*\* \* \* \* \* \*



Et voici la toute dernière prénommée **Alba** qui a ouvert les yeux le 18 septembre pour faire la connaissance de ses parents Marion et Benjamin et de son grand frère Pablo.

Une pensée pour Henri et Marie Noëlle, les heureux grands parents et Raymond et Marie Sol les arrières grands parents.

Nous souhaitons à cette famille qui s'agrandit tout le bonheur possible.

## Nécrologie



Le 10 mai dernier, **Paul GENTIL** est arrivé jusqu'au bout de ses forces, jusqu'au bout de sa vie et s'en est allé à l'âge de 89 ans, subitement, dans son sommeil pendant sa sieste quotidienne laissant toute sa famille sous le choc.

Paul est né à Caussou le 8 juillet 1936. Après de courtes études, il part au Sénégal de 1954 à 1957, date à laquelle il est affecté au 405<sup>ème</sup> régiment d'infanterie d'Hyères pour son service militaire.

En 1961 il épouse Antoinette, originaire de Comus. Ils s'installent à Tarascon où Paul fera carrière aux usines Péchiney.

Le week-end, ils se rendent souvent à Comus où ils sont propriétaires d'une résidence secondaire. Quand l'état de la route le permet, ils passent toujours par Caussou pour saluer la famille notamment Zéphirin et Pauline dont ils se sont beaucoup occupés.

Quand vient l'heure de la retraite, ils partagent leur temps entre Tarascon et Comus. Puis tout se complique, Antoinette tombe malade. Atteinte de la maladie d'Alzheimer, Paul s'occupe d'elle aussi longtemps qu'il le peut jusqu'à ce qu'elle doive être placée à l'EHPAD de Luzenac où il va lui rendre visite fréquemment.

Fatigué depuis quelques mois, sa santé se dégrade et nécessite son installation à l'EHPAD. Il est alors tout près d'Antoinette et lui rend visite tous les après midi lui apportant le chocolat chaud dont elle est très friande.

À tous ceux qui sont affectés par sa disparition nous adressons nos sincères condoléances.

\*\* \*\* \* \* \* \* \*





Le 26 mai 2025, Jeannette nous a quittés. Pour les anciens de Caussou, Jeannette c'était Jeanne TOURROU née BENET le 7 novembre 1929 au quartier d'Andarrios.

Ses premières années ne furent pas faciles. Ses parents divorcèrent peu après sa naissance, son grand père mourut en 1935 et durant la même période son père fut hospitalisé plusieurs mois suite à un accident. Il conserva des

séquelles toute sa vie. La survenue de la guerre ne facilita pas le quotidien. Le ferme avait besoin de bras, elle quitta rapidement l'école pour les champs. Le travail fut une valeur cardinale tout au long de son existence.



Léonie CLANET, Aimé PONT, Denise BONREPAUX, Pierre ROUAN, Lucienne PONT, le vacher, François RAUZY, Jeannette BENET

En 1947 elle épousa Camille, avec qui elle eut deux enfants,

André et Michel. Elle continua à la ferme le dur labeur qui était celui de toutes les femmes.

Au milieu des années 1960, changement de vie suite au déménagement à Ax les Thermes où elle s'occupa pendant longtemps de l'entretien d'une grande maison recevant des curistes. Au décès de son mari elle s'installa à Foix.

La vie dans un appartement était trop peu remplie. A l'occasion de nombreuses randonnées sur le Pech de Foix elle rencontra un éleveur qui devint son compagnon. Installée seule sur le Pech elle prit alors en charge un troupeau de 250 brebis. Il n'était pas rare de la croiser sac à dos rempli des courses montant allègrement à plus de 80 ans les 45 minutes du chemin pentu. Le décès de son compagnon signa le retour définitif à son appartement où elle occupa son temps à cultiver des fleurs et à la lecture.

Elle eut la joie et la fierté de connaître son arrière petit fils.

Elle put rester autonome chez elle plusieurs années jusqu'à ses 95 ans mais la maladie la contraignit à l'hospitalisation et au passage en EHPAD.

Son corps a été incinéré et l'urne déposée au cimetière de Caussou où repose la famille BENET.

Toutes nos condoléances à sa famille.

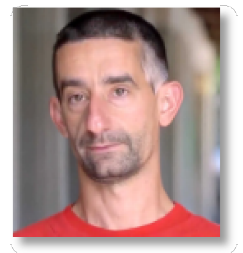
\* \* \* \* \*

Le 23 juin dernier, un tragique accident coûtait la vie à Maxime MARTUCHOU dont le véhicule était retrouvé dans un ravin en contrebas du chemin de Fount Morte.

Maxime était âgé de 43 ans et maire de Vernaux.

Sa disparition a bouleversé les habitants de Caussou et ceux des villages de la Haute Ariège.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à tous les membres de sa famille.



\* \* \* \* \*

Le 15 septembre, l'annonce du décès de Valérie BERBET, à l'âge de 52 ans, s'est rapidement répandue dans la commune. Cette disparition soudaine a engendré beaucoup de tristesse.



Valérie participait régulièrement aux activités de l'Estanquet et restera pour tous l'image d'une jeune femme souriante et aimable dont la disparition après une maladie implacable ne laisse que des regrets et des bons souvenirs.

Le trou béant laissé par sa disparition va être difficile à combler pour Marie et Lola ses filles, Laurent son compagnon, toute sa famille et ses amis.

Que ces quelques lignes leur apportent dans ces moments douloureux un peu de réconfort et beaucoup d'amitié.

\* \* \* \* \*

Le 22 octobre, bien trop petite était la Chapelle de Sabart où l'on célébrait les obsèques d'Emilie NOEL, décédée à l'âge de 40 ans des suites d'une longue maladie qu'elle a combattue courageusement mais en vain. Le 17 octobre, cette foutue maladie a pris sa revanche, une revanche qui nous laisse un goût d'injustice et de colère.

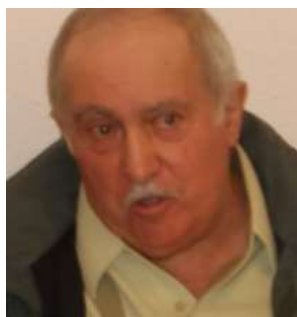
Une grande émotion a envahi les travées à la lecture des nombreuses marques de sympathie de membres de la famille et d'amis qui se sont succédé au cours de l'office religieux.

La cérémonie a été suivie de l'inhumation au cimetière de Mérens Les Vals.

En ces terribles circonstances nous présentons nos très sincères condoléances à ses parents, à ses sœurs et leurs compagnons, à tous ses parents et amis ainsi qu'à tous ceux que ce départ attriste et nous associons à l'immense chagrin de sa fille qui pleure aujourd'hui une maman bien trop tôt disparue.



\* \* \* \* \*



Le 24 octobre, quelques mois à peine après la disparition de son frère Paul, **Georges GENTIL** nous a quittés à l'âge de 91 ans.

Né à Caussou le 29 septembre 1934, il était le fils de Marius GENTIL et Marie ROUAN.

A l'âge de 16 ans il partira travailler à Foudiougne au Sénégal avec son oncle Urbain ROUAN.

A son retour, il intègre les équipes des usines Péchiney et épouse Lucie PEREIRA. De cette union naîtra leur fils Eric qui leur donnera deux petits enfants Floria et Yoan.

A son épouse, à son fils, à ses petits-enfants, à sa famille et ses amis, nous adressons nos condoléances émues et attristées

\* \* \* \* \*



Le jeudi 20 novembre en l'église Immaculée Conception de Bonnefoy à Toulouse ont eu lieu les obsèques religieuses d'**André DUMAS** suivies de l'inhumation au cimetière Terre Cabade de Toulouse.

Ces derniers temps, très fatigué, il avait dû être hospitalisé et malgré les divers soins reçus, il nous a quittés à l'âge de 82 ans.

André était né à Toulouse le 21 juin 1943, fils de Pierre DUMAS et Marie AUDOUY, il venait très souvent à Caussou chez son oncle Joseph AUDOUY et participait aux travaux des champs. Au décès de ses parents, il a hérité

d'une partie de la maison familiale et a continué à venir pour des week-ends ou de courtes périodes.

Trompettiste reconnu, il restera pour tous ceux qui l'ont connu et fréquenté un homme discret et sympathique. On ne l'oubliera pas.

Toutes nos condoléances à sa famille et ses amis.



André entre ses grands parents Angeline et Marius AUDOUY, à côté de sa maman Marie

# La vie des associations

## Quelques photos des activités

Le 26 avril 2025

*Repas Tripes*

*Organisé par l'Estanquet*



Le 14 juin 2025

*Apéro fontaine à Bestiac*

*Organisé par l'Estanquet*



Le 28 juin 2025

*TOP 14 de Rugby*

*Organisé par l'Estanquet*



Le 5 juillet 2025

*Randonnée pic du Tarbesou*

*Organisé par l'Estanquet*



*Du 25 au 27 juillet 2025*

*Fête locale*

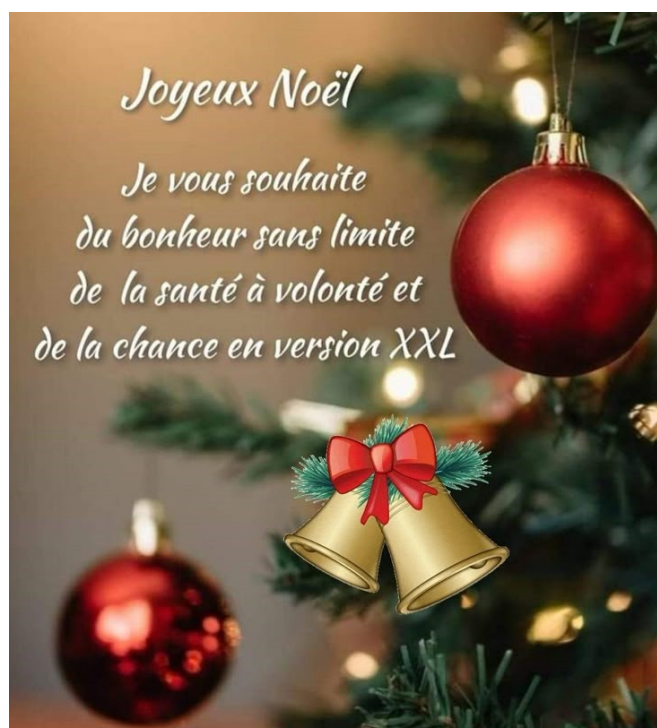
*Organisé par le Comité des Fêtes*



*Le 9 août 2025*

*Randonnée Prades - Comus - Fleurs de Lys - Audouse - Prades*

*Organisé par l'Estanquet*



*Bonne Année 2026*

*La maire,  
l'ensemble du conseil municipal,  
et la secrétaire de mairie  
vous souhaitent un joyeux Noël,  
de bonnes fêtes de fin d'année  
et vous présentent  
leurs meilleurs vœux  
pour l'année 2026*

*Dans le courant du mois de janvier, vous serez invités  
pour le compte rendu de mandat de fin d'année  
et présentation des vœux*

*Nous vous attendons nombreux.*

*Vous pouvez dès à présent préparer vos questions et suggestions....*

*Nous trinquerons ensuite à l'année nouvelle.*